



# Pays Castelroussin Val de l'Indre

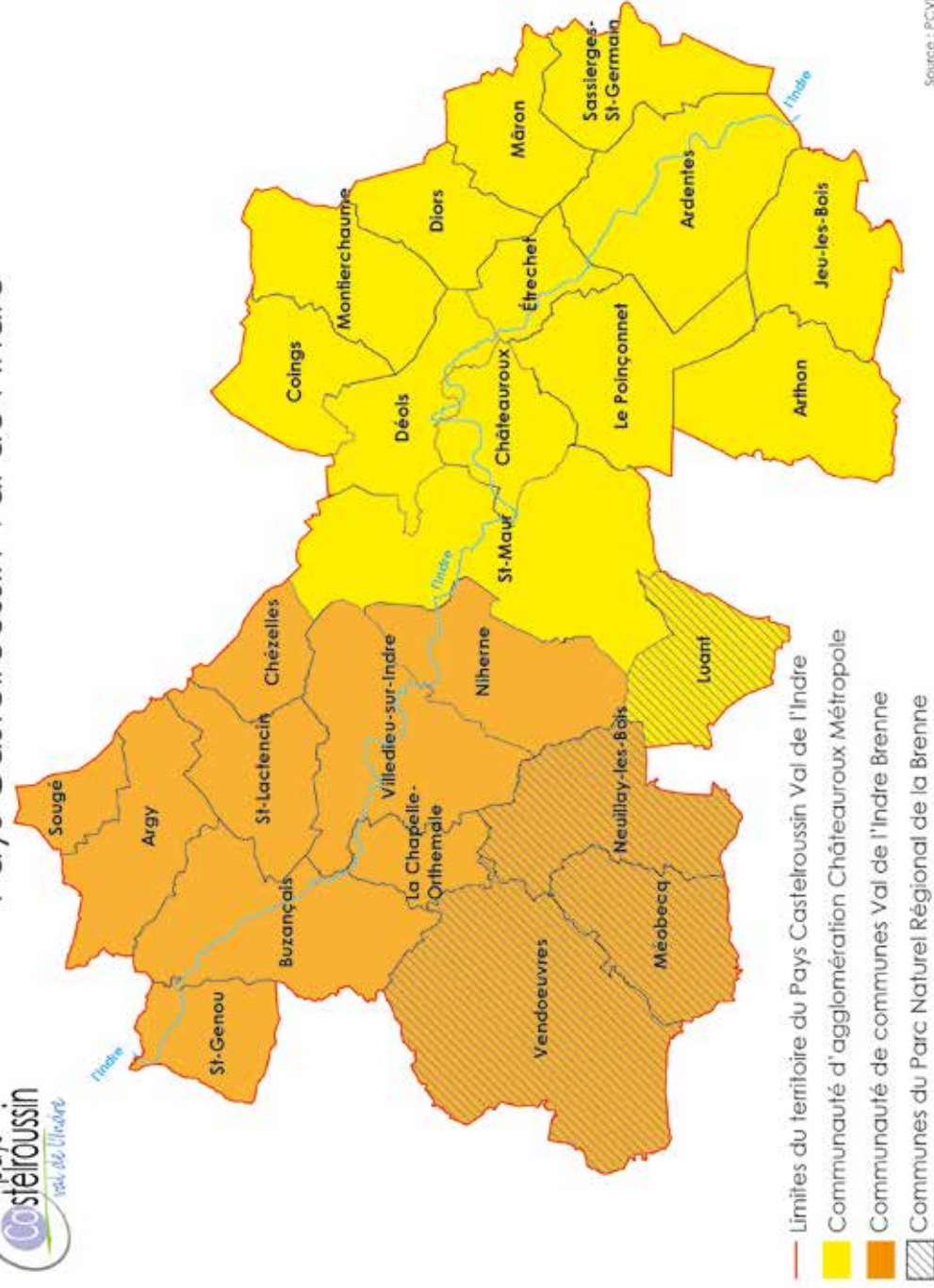
## Définition d'un pays

*Un Pays désigne une contrée, une province ou une région dotée d'une identité propre ou d'une communauté d'intérêts pour ses habitants. Ce terme peut aussi renvoyer à une « entité territoriale créée pour valoriser des cohérences géographiques, historiques, économiques ou sociales, dans le cadre de l'aménagement du territoire ».*

## Livret de présentation



# Pays Castelroussin Val de l'Indre



## Le mot de la Présidente de la Fédération nationale

Mesdames, Messieurs,

Candidat(e) à l'élection municipale, et une fois élu(e), vous allez pleinement vous investir au sein de votre conseil municipal pour la prochaine mandature 2026- 2032. Je tenais personnellement à vous en féliciter par avance ! Un beau chapitre de votre engagement s'ouvre ainsi à vous.



Votre engagement local se traduira à trois niveaux : l'hyperproximité soit au niveau de la commune, première cellule démocratique de notre organisation territoriale, l'échelle de mise en œuvre des compétences soit l'intercommunalité, indispensable pour répondre aux besoins du quotidien des habitants, et enfin le niveau de la définition de la stratégie territoriale, c'est à dire à l'échelle du Territoire de projet.

Donc au-delà du seul mandat municipal, certains prolongeront leur engagement au conseil communautaire, d'autres encore se verront impliqués au sein du Territoire de projet, soit le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Siéger au sein des instances du Territoire, c'est contribuer à la définition de sa stratégie, d'en appréhender les dynamiques structurantes en termes de développement économique, de transition énergétique, des services à la population, d'aménagement du territoire ou encore de contractualisation. Siéger au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre sera un mandat passionnant pour projeter une ambition collective aux côtés d'une équipe dédiée et compétente.

C'est pourquoi, je vous invite pleinement à vous saisir de cette opportunité. Emparez-vous de cet outil. ANPP - Territoires de projet, que j'ai le plaisir de présider, sera à vos côtés tout au long de cette belle aventure !

À votre disposition et celle de vos équipes pour toute question.

**Mélanie THOMIN**

Députée du Finistère

Conseillère communautaire du Pays de Landerneau-Daoulas

Conseillère municipale de la Ville d'Hanvec (29)

# SOMMAIRE

## 1. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre

|                  |        |
|------------------|--------|
| 1.1 Portrait     | page 5 |
| 1.2 Gouvernance  | page 6 |
| 1.3 Organisation | page 7 |
| 1.3 Missions     | page 8 |

## 2. Comment siéger au Pays Castelroussin Val de l'Indre ? page 20

## 3. Les Territoires de projet en France

|                                                |         |
|------------------------------------------------|---------|
| 3.1 Histoire des Pays et des PETR              | page 21 |
| 3.2 À quoi sert le Pays/PETR ?                 | page 21 |
| 3.3 Comment s'organise la démarche ?           | page 21 |
| 3.4 Panorama des Territoires de projet en 2025 | page 22 |

## 4. Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays page 23

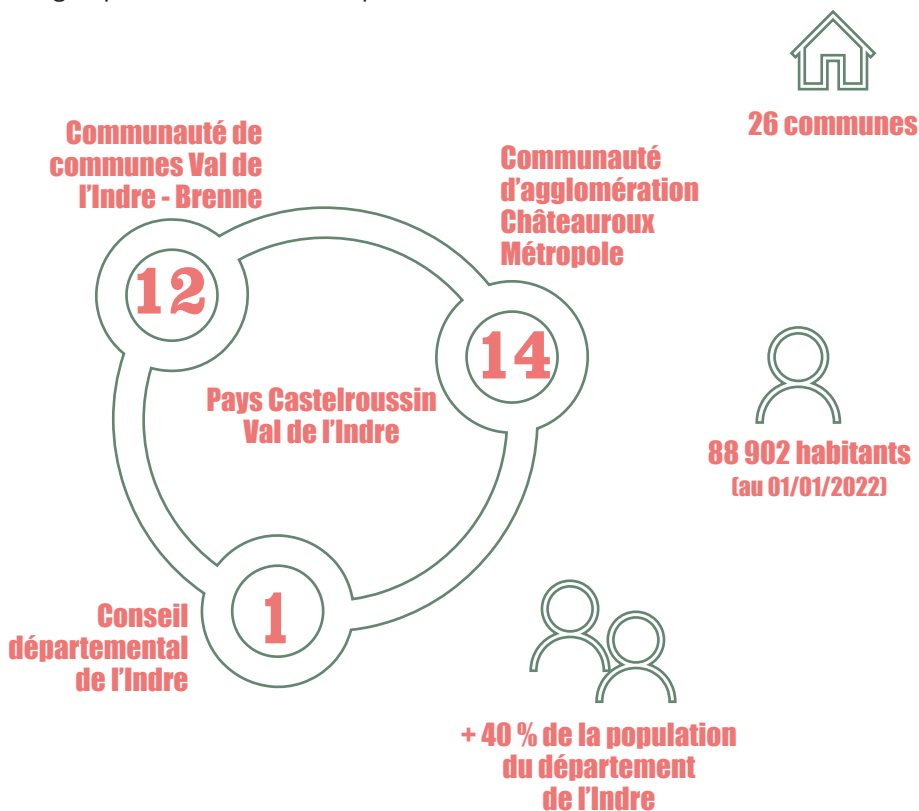
# 1. LE PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE

## 1.1 Portrait

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, créé le 15 octobre 1996 par arrêté préfectoral, est porté par un syndicat mixte. Situé au centre du département et au carrefour de 4 régions naturelles (Brenne, Champagne berrichonne, Boischaut sud et Boischaut nord), il est traversé par l'Indre qui constitue un élément essentiel d'identité territoriale et de cohésion.

Il regroupe 26 communes réparties

au sein de deux intercommunalités (La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne), ainsi que le Conseil départemental de l'Indre. Sa population (88 902 habitants - INSEE au 01/01/2022) représente un peu plus de 40 % de la population totale du département.



## 1.2 Gouvernance

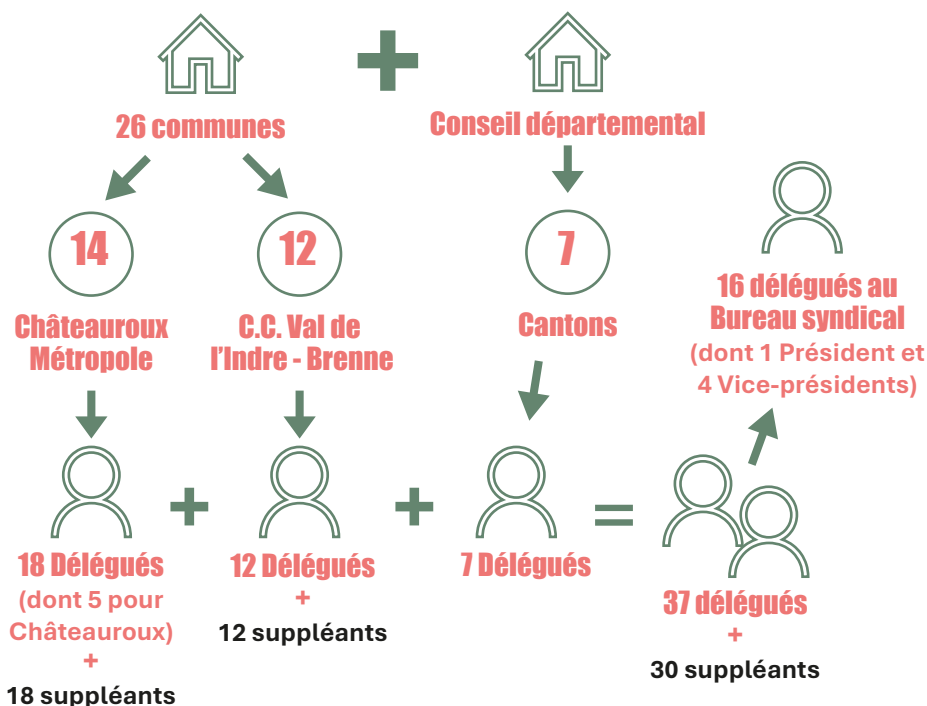
Comme toutes les autres collectivités territoriales, l'instance décisionnelle du Pays est composée de représentants de ses membres, regroupés au sein d'un Comité syndical, avec un Bureau syndical et un Président.

Les délégués du Comité syndical sont désignés par le conseil communautaire de l'Établissement public de coopération intercommunale auquel appartient la commune et par le Conseil départemental.

Le Comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre et prend les décisions rythmant les missions et le fonctionnement du Territoire.

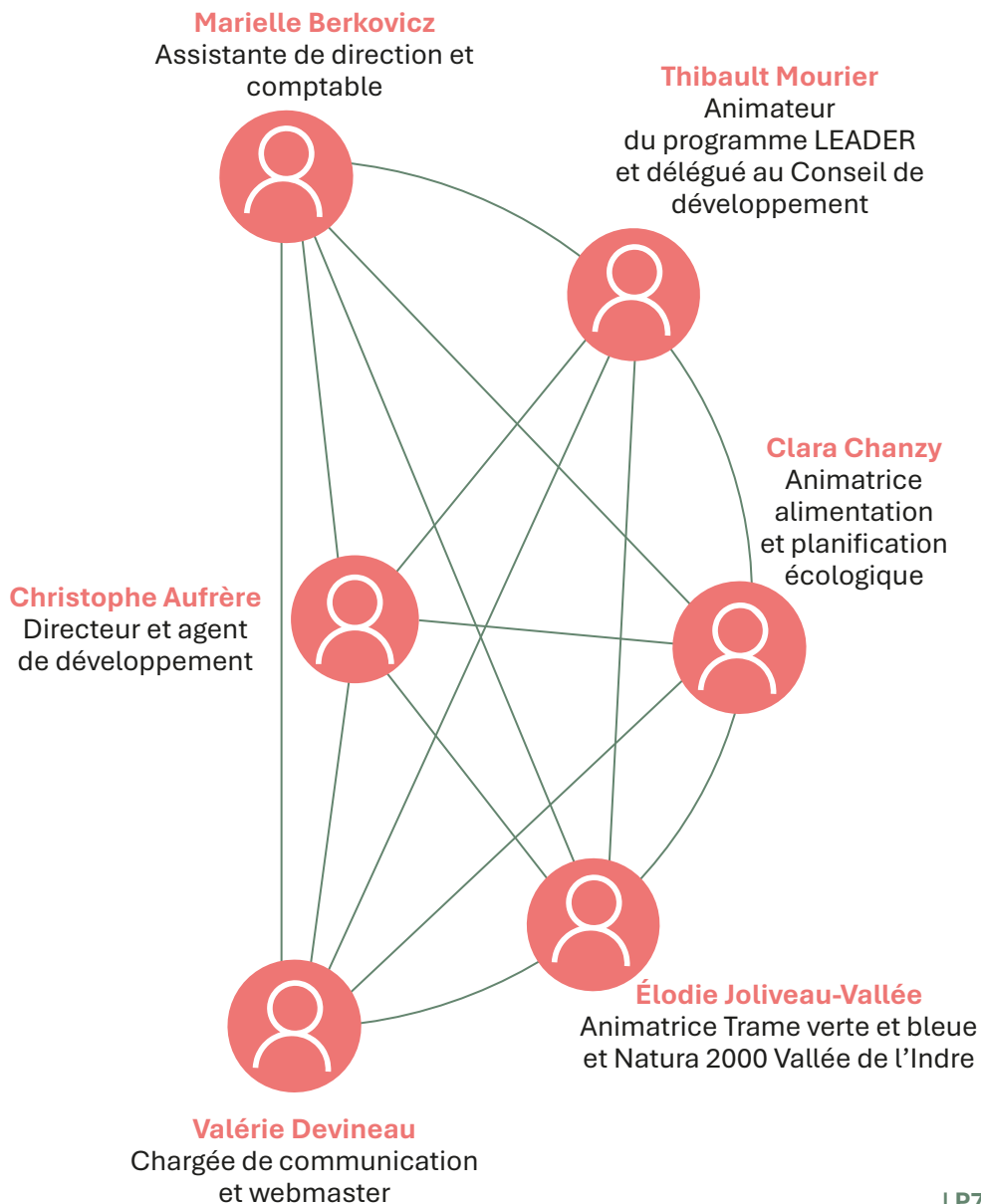
Il est accompagné par une instance de concertation : Un Conseil de développement, réuni au moins une fois par an, qui permet d'informer et d'associer toutes les forces vives du Territoire (entreprises, élus, habitants, associations...).

### Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre



## 1.3 Organisation

Les actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont animées par une équipe technique de 6 salariés (2 titulaires et 4 contractuels)



## 1.4 Missions

### Rôle du Territoire de projet

Un Territoire de projet est un espace géographique associant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire. Ce regroupement supra-communautaire favorise le dialogue, la concertation, la coordination des politiques publiques et la participation citoyenne.

Ses interventions peuvent aussi s'inscrire dans une dynamique collective plus large, fondée sur les échanges et les interdépendances avec les territoires voisins.

En France les Territoires de projet portent cinq missions principales :

- Développement économique : pour animer et accompagner le tissu économique local (ex : tourisme, silvicoéconomie, projet alimentaire territorial, structuration et développement de filières courtes, Territoires d'industrie, ...).
- Transition écologique : pour tendre vers une sobriété énergétique du territoire (ex : COT EnR, Plan climat-air-énergie territorial, Contrat de transition écologique, Agenda

21, éducation à l'environnement, politique de l'eau, conseil en énergie partagé, ...).

- Services à la population : pour améliorer la qualité et le tissu des services publics (ex : contrats locaux de santé, politique de la mobilité...).
- Planification spatiale : pour la territorialisation du projet de territoire par le portage du SCoT (schéma de cohérence territoriale).
- Gestion des fonds européens : pour décliner la politique européenne de la PAC, avec les programmes LEADER et le FEAMP, mais aussi celles de la politique de cohésion, avec les programmes FSE et FEDER.

Parmi les missions transversales, il y a la concertation notamment à travers le Conseil de développement et toutes les initiatives visant à mobiliser les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

### Actions actuellement portées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre met en place des actions à partir de souhaits des élus et/ou de besoins

qui se révèlent. Il assure la gestion de programmes d'actions, conclus notamment avec la Région, l'État et l'Europe. Les actions animées par les

membres de l'équipe du Pays sont listées ci-dessous et détaillées dans les pages suivantes.



### **COT EnR**

Contrat de développement territorial des énergies renouvelables



### **CRST**

Contrat régional de solidarité territoriale

# SCoT

### **SCoT**

Schéma de cohérence territoriale



Projet reconnu par l'État

REPUBLIQUE FRANÇAISE

### **PAT**

Projet alimentaire territorial



Contrat de Transition Écologique

### **CRTE**

Contrat pour la réussite de la transition écologique



### **TVB**

Trame verte et bleue



### **Natura 2000**

Vallée de l'Indre



### **APE**

Animation et planification écologique



### **LEADER**

Liaison entre actions de développement de l'économie rurale



### **CODEV**

Conseil de développement  
Castelroussin  
Val de l'Indre



## COT EnR

Contrat de développement  
territorial des énergies  
renouvelables

# COT EnR



Le COT EnR, proposé par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, encourage le déploiement des énergies renouvelables thermiques.

Les Pays de Valençay en Berry et Castelroussin Val de l'Indre se sont engagés conjointement en faveur d'un 3ème COT EnR commun. Ce COT EnR Centre-Nord-Indre d'une durée de quatre ans (1er juin 2025 au 31 mai 2029) est doté d'une enveloppe de 177 031 € d'aide à l'animation.

Financement des projets : 40 % cumulables le cas échéant avec le FEDER

et les aides de l'État (DETR, DSIL) permettant d'atteindre dans le meilleur des cas 80 % de subventionnement.

Filières éligibles :

- la biomasse ;
- la géothermie assistée par pompe à chaleur ;
- l'énergie solaire thermique.

## CONTACT

Christophe Aufrère

T. 02 34 68 04 67

[direction@payscastelroussin.fr](mailto:direction@payscastelroussin.fr)





## CRST

Contrat régional de  
solidarité territoriale

# CRST



Le CRST actuel a été signé en mai 2025 avec la Région Centre-Val de Loire pour 3 ans.

La Région attribue au territoire une enveloppe de 7,5 millions d'euros sur cette période.

La nouvelle génération de CRST 2025-2028 s'articule autour de deux grandes priorités :

- Accélération de la transition écologique et adaptation au dérèglement climatique ;
- Adaptation et intensification de l'offre de services de proximité.

## CONTACT

Christophe Aufrère

T. 02 34 68 04 67

[direction@payscastelroussin.fr](mailto:direction@payscastelroussin.fr)



# SCoT

**SCoT**  
Schéma de  
cohérence  
territoriale

# SCoT



Les SCoT sont des documents d'urbanisme à vocation stratégique, définissant les orientations de planification à long terme. Les documents locaux d'urbanisme (PLUi, PLU, PLH, PDU, etc.) doivent s'y référer et être compatibles avec leurs dispositions.

en 2024, a confirmé son maintien en vigueur.

## **CONTACT**

Christophe Aufrère

T. 02 34 68 04 67

[direction@payscastelroussin.fr](mailto:direction@payscastelroussin.fr)

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre assure le pilotage du SCoT pour les 26 communes de son territoire. Ce schéma, instauré en 2002, a été révisé en 2015 et approuvé en 2018. Le bilan de sa mise en œuvre, réalisé et approuvé



**PAT**  
Projet alimentaire  
territorial

# PAT



Après avoir contribué à la création de Cagette et Fourchette, plateforme d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a souhaité prolonger son engagement en faveur d'une alimentation locale et de qualité. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé en 2025 « PAT en action »<sup>(1)</sup>.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre mobilise des financements et développe un programme d'actions

associant l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de l'alimentation.

(1) «PAT en action» permet de valoriser et de donner de la visibilité aux projets dont les actions sont effectives sur leur territoire.

## CONTACT

Clara Chanzy

T. 02 34 68 04 71

[planification@payscastelroussin.fr](mailto:planification@payscastelroussin.fr)



Contrat de  
Transition  
Écologique

# CRTE

**CRTE**

Contrat pour la réussite de  
la transition écologique



En 2020, l'État a instauré un nouveau dispositif contractuel : le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Ce contrat vise à structurer un projet de territoire, en intégrant l'ensemble des outils contractuels existants.

Signé sur le territoire en 2021, le CRTE avait pour objectif initial de soutenir la relance de l'activité économique. L'élaboration d'un plan d'actions partagé sur le territoire du Pays

Castelroussin Val de l'Indre permettra le financement et la concrétisation des projets à enjeux.

Depuis 2023, le CRTE s'oriente davantage vers la planification de la transition écologique et énergétique.

## **CONTACT**

Clara Chanzy

T. 02 34 68 04 71

[planification@payscastelroussin.fr](mailto:planification@payscastelroussin.fr)



Contrat de  
Transition  
Écologique



Cofinancé par  
l'Union européenne





Le rôle des CRTE est essentiel dans la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique. Ils constituent le cadre de référence pour la mise en œuvre, à l'échelle des bassins de vie (EPCI principalement), des ambitions fixées dans les « conférences des parties » (COP) régionales et, le cas échéant, au niveau départemental.

Dans le cadre du CRTE, le Pays Castelroussin Val de l'Indre accompagne les collectivités et les parte-

naires locaux pour la mise en œuvre de la planification écologique sur son territoire :

- désignation de zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- élaboration de plan de sobriété ;
- projets de renaturation ;
- ...

## CONTACT

Clara Chanzy

T. 02 34 68 04 71

[planification@payscastelroussin.fr](mailto:planification@payscastelroussin.fr)



**TVB**

Trame verte et bleue



La trame verte (haies, forêts, prairies) et la trame bleue (rivières, zones humides, plans d'eau) constituent un outil de protection de la biodiversité. Leur intégration est obligatoire dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, etc.).

À l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre, 15 actions prioritaires ont été définies pour préserver, étudier et restaurer ces trames.

Exemples d'initiatives déjà mises en œuvre :

- Opération annuelle « voulez-vous replanter des haies ? » ;
- Programme de sensibilisation et de

formation à des bonnes pratiques de gestion raisonnée de l'espace public ;

- Connaissance et veille sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)\* ;
- Portage d'un Atlas de la biodiversité intercommunale (ABIC) à l'échelle de la Communauté de communes Val de l'Indre - Brenne.

\* En cas d'observation d'EEE, informer le Pays Castelroussin Val de l'Indre.

## CONTACT

Élodie Joliveau-Vallée

T. 02 34 68 04 69

[environnement@payscastelroussin.fr](mailto:environnement@payscastelroussin.fr)



**Natura 2000**  
Vallée de l'Indre

# NATURA 2000



Pour enrayer l'érosion de la biodiversité, l'Union européenne a mis en place Natura 2000, un réseau de sites naturels protégés.

Le site Natura 2000 Vallée de l'Indre, qui s'étend d'Étrechet à Loches, couvre 22 communes et abrite 13 habitats naturels ainsi que 25 espèces d'intérêt communautaire. Son animation est assurée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre depuis octobre 2018, avec un mandat renouvelé tous les trois ans par vote.

des propriétaires (particuliers et communes) dans la mise en place de contrats Natura 2000 ; Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) destinées aux agriculteurs.

## CONTACT

Élodie Joliveau-Vallée

T. 02 34 68 04 69

[natura2000@payscastelroussin.fr](mailto:natura2000@payscastelroussin.fr)

Actions réalisées : Suivis scientifiques d'espèces ; Accompagnement



## LEADER

Liaison entre actions  
de développement  
de l'économie rurale

# LEADER



Programme LEADER 2023-2027 à  
l'échelle de 2 Pays : Castelroussin Val  
de l'Indre et Valençay en Berry.

### Bénéficiaires :

Collectivités, établissements publics  
de coopération intercommunale,  
associations loi 1901, entreprises,  
chambres consulaires.

Les personnes physiques sont ex-  
clues.

Le plan d'action du GAL est composé  
des 5 axes stratégiques suivants :

- Développer des services à la popu-  
lation ;

- Renforcer une politique économique  
locale basée sur les spécificités du  
territoire ;
- Préparer le territoire aux enjeux  
climatiques de demain ;
- Projets de coopération ;
- Animation et gestion du GAL.

### CONTACT

Thibault Mourier

T. 02 34 68 04 70

[leader@payscastelroussin.fr](mailto:leader@payscastelroussin.fr)





**CODEV**  
Conseil de  
développement  
Castelroussin  
Val de l'Indre

# CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Commun au Pays Castelroussin Val de l'Indre, à Châteauroux Métropole et à la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, le Conseil de développement bénéficie de l'accompagnement du Pays dans l'exercice de ses missions.

Composé de membres bénévoles représentant la société civile et d'élus, ce conseil engage ses travaux sur saisine des collectivités territoriales, ou de sa propre initiative (auto-saisine).

Le président du CODEV est  
Philippe Guillot.

Exemples marquants d'auto saisines :

- L'économie circulaire ;
- Jeunesse et évolution démographique du territoire ;
- Rendre les habitants fiers de leur territoire ;
- L'attractivité du territoire.

## CONTACT

Thibault Mourier

T. 02 34 68 04 70

conseil-de-developpement@  
payscastelroussin.fr

## 2. COMMENT SIÉGER AU PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE ?

1

**Élections municipales**



2

**Élection du maire et des adjoints**



**Si 1 tour** > 5j à 12j après



**Si 2 tours** > 5j à 7j après

3

**Conseil communautaire**

Châteauroux Métropole  
et C. de communes Val  
de l'Indre - Brenne



**1 000 hab et +** > élus par fléchage dès le  
1er ou 2e tour des municipales



**- 1 000 hab** > élus désignés dans l'ordre  
du tableau du Conseil municipal



Installation du Conseil communautaire  
au + tard la 4e semaine suivant l'élection  
des maires



Désignation des délégués (titulaires  
et suppléants) au Comité syndical du  
Pays parmi les membres des Conseils  
communautaires

4

**Comité syndical**



Élection du président, des 4 vice-prési-  
dents, et des membres du Bureau



**18 délégués**

(dont 5 pour  
Châteauroux)  
et 18 suppléants



**12 délégués**

et 12 suppléants



**7 délégués  
du Conseil  
départemental**



**37 délégués**  
et 30 suppléants

## 3. LES TERRITOIRES DE PROJETS EN FRANCE

### 3.1 Histoire des Pays et des PETR

Les Pays ont été introduits par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite loi Pasqua, en 1995, puis généralisés par la loi Voynet (LOADDT) de 1999. En 2014, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

(MAPTAM) a instauré un nouveau cadre juridique avec les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), plus couramment appelés Pôles territoriaux.

Les Pays et PETR sont regroupés sous l'appellation « Territoires de projet ».



**Vidéo : <https://youtu.be/8FKA3Ynck2k>**

### 3.2 À quoi sert le Pays/PETR

- Valoriser les atouts du territoire ;
- Soutenir une démarche concertée du développement local en associant étroitement les acteurs locaux, publics et privés ;
- Renforcer les solidarités mutuelles entre la ville et le monde rural, et les synergies public/privé ;
- Mettre en cohérence les politiques publiques au sein d'un même espace ;
- Articuler les contractualisations européennes (FEADER avec LEADER, FEDER, FSE, ...), nationales et régionales, en recherchant une cohérence avec les outils réglementaires (protection des espaces, planification/urbanisme...) ;
- Disposer d'une ingénierie de projet qualifiée.

### 3.3 Comment s'organise la démarche ?

Le Territoire élabore son projet de territoire qui identifie les objectifs fixés par les acteurs locaux à un horizon 20, 30 voire 50 ans. Il se projette donc sur un temps long (en cela, il n'est pas un programme d'action, ni une feuille de mandat d'élus), et se veut transversal,

inclusif et donc évolutif, dans son mode d'application et dans sa finalité. Il coordonne l'action des acteurs locaux, publics et privés, pour la mise en œuvre des objectifs identifiés et partagés.

### 3.4 Panorama des Territoires de projet en France en 2025

268

Territoires de projet (Pays, PETR)

62 %

Du territoire métropolitain

47 %

De la population française



### 3.5 Un Pays/PETR porte les valeurs du développement local

Par essence, la dynamique Pays porte la **coopération** comme axe singulier de son action : animation des solidarités urbain/rural ; des réseaux d'acteurs publics et privés ; coopération inter-territoriale (entre Territoires français, contigus ou non) ; coopération transfrontalière (avec un territoire d'un autre État européen ou internationale,

comme les jumelages par exemple).

La **concertation et la participation** à travers le Conseil de développement, instance de dialogue continu entre les acteurs, mais aussi de participation régulière à la définition de différents outils réglementaires ou dispositifs contractuels.

## 4. L'ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, les Pôles territoriaux, les Territoires de projet, les Groupes d'Action Locale (GAL) et leurs Conseils de développement. Composée d'une équipe pluridisciplinaire, l'ANPP accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des pouvoirs publics.



### Une triple mission

#### **Représentation : Interlocuteur des pouvoirs publics**

L'ANPP est à l'écoute de ses adhérents. Elle favorise l'échange d'information avec les grandes antennes de l'État, comme l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), l'ADEME sur la transition énergétique, le CEREMA sur l'expertise territoriale, ou la Banque des territoires, les ministères et institutions concernées, les Conseils régionaux. Elle œuvre pour la promotion et la poursuite des missions des Territoires et défend leurs intérêts auprès du Gouvernement, et de grands opérateurs privés.

#### **Animation : Échanges d'expériences et de bonnes pratiques**

L'ANPP prend appui sur l'implication d'un nombre important de Pays, des Pôles territoriaux qu'elle accompagne, participant aux réunions de travail et d'échanges, répondant à ses en-

quêtes. Elle anime plusieurs Clubs : Territoires et parlementaires, Europe, des Directeurs, des Conseils de développement et Mobilité.

#### **Accompagnement : Soutien technique**

L'ANPP accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs missions : organisation de réunions de travail, d'information et d'échanges. En veille permanente, elle produit des notes d'actualité, de décryptage et d'information. Enfin, elle produit son Panorama annuel et se déplace dans toutes les régions au moins une fois par an.

#### **Contact**

ANPP

22 rue Joubert 75 009 PARIS

[contact@anpp.fr](mailto:contact@anpp.fr) / 06 12 02 01 78

[www.anpp.fr](http://www.anpp.fr)



38 Place Voltaire 36000 CHÂTEAURoux

☎ 02 54 07 74 59

[www.payscastelroussin.fr](http://www.payscastelroussin.fr)

 PaysCastelroussinValdelIndre

### **Christophe Aufrère**

**Directeur - Agent de développement**

☎ 02 34 68 04 67

[direction@payscastelroussin.fr](mailto:direction@payscastelroussin.fr)

### **Marielle Berkovicz**

**Assistante de direction - Comptable**

☎ 02 54 07 74 59

[accueil@payscastelroussin.fr](mailto:accueil@payscastelroussin.fr)

### **Clara Chanzy**

**Animatrice alimentation et planification écologique**

☎ 02 34 68 04 71

[planification@payscastelroussin.fr](mailto:planification@payscastelroussin.fr)

### **Valérie Devineau**

**Chargée de communication - Webmaster**

☎ 02 34 68 04 38

[communication@payscastelroussin.fr](mailto:communication@payscastelroussin.fr)

### **Élodie Joliveau-Vallée**

**Animatrice Trame verte et bleue et**

**Natura 2000 Vallée de l'Indre**

☎ 02 34 68 04 69

[environnement@payscastelroussin.fr](mailto:environnement@payscastelroussin.fr)

[natura2000@payscastelroussin.fr](mailto:natura2000@payscastelroussin.fr)

### **Thibault Mourier**

**Animateur du programme LEADER et**

**délégué au Conseil de développement**

☎ 02 34 68 04 70

[leader@payscastelroussin.fr](mailto:leader@payscastelroussin.fr)

[conseil-de-developpement@payscastelroussin.fr](mailto:conseil-de-developpement@payscastelroussin.fr)